

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 8 décembre 2016 à 18h30 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	<i>Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Claude CAGNON</i>
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	<i>Pouvoir de Nicolas POILLEUX</i>
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	<i>Pouvoir de Marie-Alix BOURBIAUX</i>
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	<i>Départ après la 15<sup>ème</sup> délibération</i>
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	<i>Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET</i>
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	<i>Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO Pouvoir de Jérôme DARVEY</i>
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	
15	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	<i>Pouvoir de Françoise CARON</i>
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	<i>Pouvoir de Florence DUNOYER</i>
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	<i>Départ après la 6<sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Nicolas JACQUIER</i>
27	MERY	T	Eudes BOUVIER	
28	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
29	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	<i>Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération Pouvoir d'Annie MOULIN</i>
36	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
37	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
38	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
40	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
41	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

## Absents excusés :

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET-DU-LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
TRESSERVE

Jean-Claude CAGNON  
Isabelle MOREAUX JOUANNET  
Nicolas POILLEUX  
Marie-Alix BOURBIAUX  
Marie-Pierre MONTORO  
Jérôme DARVEY  
Françoise CARON  
Florence DUNOYER  
Nicolas JACQUIER  
Annie MOULIN

## Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS  
Marc MORAND  
Pascal RAMPNOUX  
Michel GOUDOUNEIX  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Saint Offenge  
Pugny-Chatenod  
Trésorier  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directrice de cabinet  
Responsable juridique  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1<sup>er</sup> décembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 547 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (40 titulaires et 1 suppléant), et 51 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

*HABITAT*  
**Versement des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, a décidé d'engager un Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique » (2016-2019) afin d'améliorer les conditions d'habitat des habitants et en leur assurant un logement décent, dans un environnement de qualité et respectueux du territoire.

L'objectif principal de cette opération est d'engager un programme d'amélioration du parc de logements occupés de plus de quinze ans dans le parc privé, de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, de permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Une convention PIG en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat a été signée le 2 Mai 2016 pour une période de 3 ans. Elle définit les objectifs quantitatifs et le montant des subventions qui seront versées aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.

Sur trois ans les objectifs fixés sont les suivants :

- **150** réhabilitations de logements concernant des propriétaires occupants au travers de l'attribution de :
  - **90** aides liées à la précarité énergétique dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » à des propriétaires occupants modestes et très modestes,
  - **60** aides liées à l'autonomie des personnes.
- **30** réhabilitations de logements locatifs conventionnés (social, très social ou intermédiaire) appartenant à des propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » dont :
  - **16** aides liées à l'Habitat Indigne

Le cabinet Soliha a été missionné par Grand Lac pour instruire les dossiers et veiller au respect des principes d'attributions définis dans la convention PIG.

A ce jour, les dossiers validés et pour lesquels une subvention de Grand Lac est sollicitée sont :

5 subventions au titre de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants suivants :

- **Monsieur Olivier GENET et Madame Caroline SOULIER**, prime d'un montant de 500 euros
- **Monsieur Calogero et Madame Lidia MODICA**, prime d'un montant de 500 euros
- **Madame Patricia MACCIOTTA**, prime d'un montant de 500 euros
- **Madame Micheline REVOL**, prime d'un montant de 500 euros
- **Monsieur Yehiel AZAGURY**, prime d'un montant de 500 euros

L'aide de Grand Lac sera versée aux propriétaires directement sur présentation des factures attestant l'achèvement des travaux et sous réserve de l'acceptation du paiement de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les crédits sont inscrits en section fonctionnement du budget Principal (service 2307) selon le mode AE/CP voté lors du Conseil communautaire du 24 Novembre 2015, soit un montant total de 450 000 € sur 3 ans, soit 150 000€ par an.

Le montant global de subventions de Grand Lac destiné aux travaux s'élève à 132 000 € sur la durée du PIG. Une fois ces premières aides attribuées, il restera un crédit de 129 500 €.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à procéder au versement des subventions précitées au titre du FIG.

Aix-les-Bains, le 8 Décembre 2016

Le président,  
Dominique DORD,

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 34
- Votants : 44
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Habitat - Versement des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1575 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20161208-d1575-DE

---

**Date de décision :** 08/12/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement